

Nous consultons également la séance du 15 septembre 1999, dans laquelle le *Conseil municipal* décide, trente ans après, d'abroger le plan de 1967. Mais l'esprit est tout autre : les discussions sont acharnées, les associations d'habitants font sentir leur force, les critères de conservation du patrimoine, des droits des piétons face aux droits de la voiture, de qualité de vie et de participation citoyenne autant que la crise de logement sont au centre des débats.

En ce qui concerne l'arrêté du *Conseil d'Etat* de 1967, il s'appuyait aussi sur le préavis de la *Commission d'urbanisme*. PIERRE F., l'archiviste, nous informe que toute information supplémentaire pourrait être trouvée dans l'annexe des *Archives* à la rue de la Terrassière.

Nous découvrons que le *plan d'aménagement* avait été objet de trois oppositions lors de l'*enquête publique* n° 223 qui a eu lieu du 13 juillet au 26 août 1967 ; mais, par qui et pour quelles raisons, nous l'ignorons.

MERCREDI 6 JUILLET

09:30 » DANIEL F. » VISITE

Nous arrivons chez l'ingénieur DANIEL F. Dans son bureau situé à l'arrière de sa maison à Conches, il nous reçoit cordialement. Lui aussi possède un grand classeur contenant l'histoire de la rue Jean-Violette (découpages de la presse locale, plans, photographies et photocopies diverses).

En 1984, raconte-il, son père achète quelques parcelles dans cette rue, mais il renonce à démolir vu le climat politique défavorable. Pragmatiquement, DANIEL F. décide d'entamer la rénovation, ce qui provoque immédiatement l'opposition des autres propriétaires, favorables à la démolition. Selon lui, il ne s'agissait pas des constructeurs mais bien de promoteurs immobiliers, qui ont perdu beaucoup d'argent dans l'affaire, compte tenu des obstacles successifs à la démolition. DANIEL F. finit par tout racheter et s'embarque dans une aventure quand personne ne croyait probable la rénovation, jugée très coûteuse. Finalement l'entreprise s'est avérée possible grâce à l'effort partagé de la part des entrepreneurs, des ouvriers et des habitants.

En parlant de ces efforts, DANIEL F. se réfère à PHILIPPE N., dont JEAN-PIERRE G. de la *Maison de quartier* nous avait déjà parlé. Cette personne, née au n° 18 de la rue Jean-Violette et âgée d'une quarantaine d'années, constitue sûrement pour nous un témoin important.

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

Folio 5119

Plan voir annexe
no 2188 de 1967

ARRÊTÉ

approuvant un plan d'aménagement entre la rue de la Violette,
la rue Prévost-Martin, la parcelle 947 et la rue de Carouge

du 1er décembre 1967

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu le projet d'aménagement No 25874-66^I, dressé par le
département des travaux publics en date du 26 avril 1967;

vu les résultats de l'enquête publique No 223 qui a eu
lieu du 13 juillet au 26 août 1967;

vu le préavis du Conseil municipal du 7 novembre 1967;

vu le préavis de la commission d'urbanisme du 27 juin
1967;

vu les dispositions de la loi sur l'extension des voies
de communication et l'aménagement des quartiers et localités, du
9 mars 1929,

A R R E T E :

Le plan No 25874-66^I dressé par le département des tra-
vaux publics en date du 26 avril 1967, est déclaré plan d'aména-
gement au sens des articles 5 à 7 de la loi sur l'extension sus-visée.

Un exemplaire du plan susmentionné, certifié conforme par
le président du Conseil d'Etat, est déposé en annexe aux actes du
Conseil d'Etat.

* * *

Communiqué à :

Travaux 7 ex.
Sautier 2 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat:

Halland

25 874

4.8

66'

PLAINPALAIS

Feuille - 47

PLAN D'AMÉNAGEMENT

SITUÉ ENTRE LA RUE DE LA VIOLETTE, LA
RUE PRÉVOST MARTIN, LA PARCELLE 947
ET LA RUE DE CAROUGE.

1:250

LÉGENDE:

— Périmètre de validité du plan.



Constructions hautes, le chiffre indique
l'altitude à la corniche.



Constructions basses, le chiffre indique
l'altitude à la corniche.

A B Garages en sous-sol.

C D Sous-sol des immeubles. *

X Y Accès aux garages souterrains.

Règlement:

- 1) Les hors lignes seront cédés gratuitement au domaine public.
- 2) Une servitude sera inscrite au profit de l'Etat en vue de garantir les accès au garage.
- 3) Une servitude de passage public à talons sera inscrite au profit de la Ville de Genève sur le trottoir bordant la façade nord.

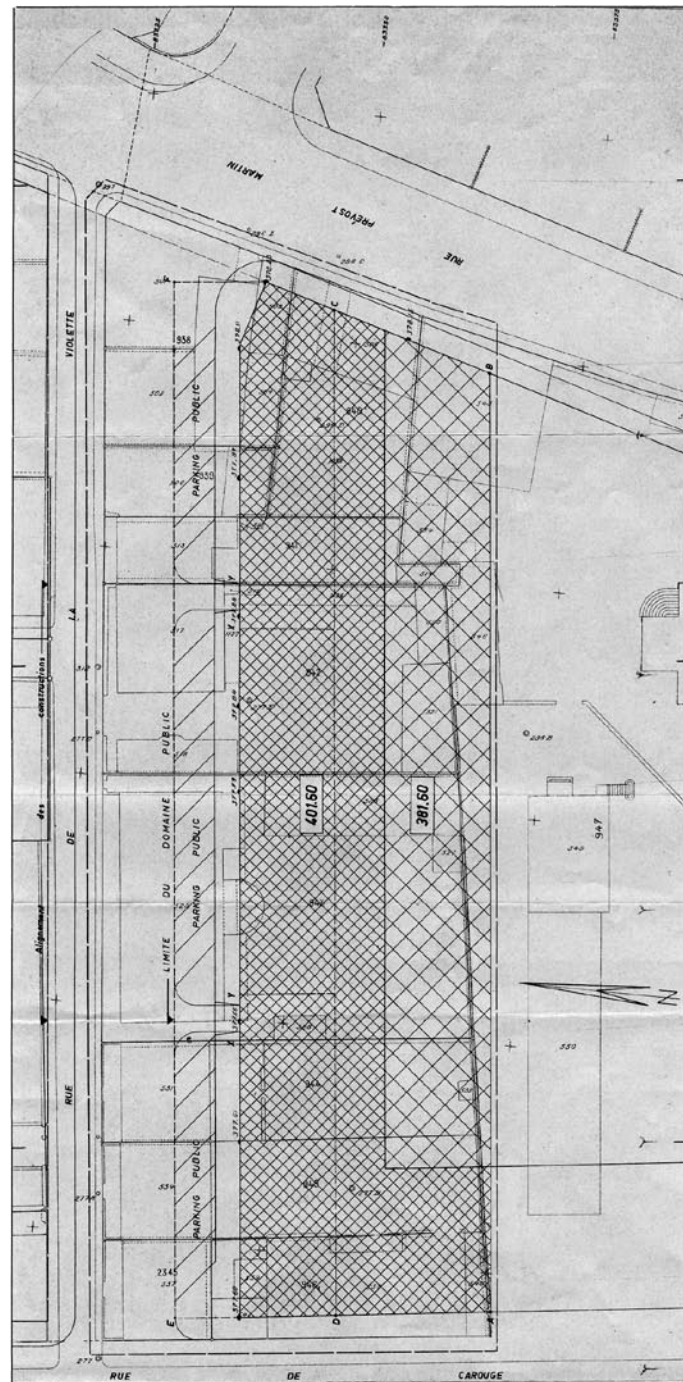
* La dalle de couverture sera calculée conformément aux normes S.I.A relatives aux ponts.

Adopté par le Conseil d'Etat le... 12.67.....

Département des Travaux Publics.
Service du plan d'Aménagement.
Genève.

26. 4. 67.

B.



Il nous parle également de LIDIA M. du n° 11 de la rue Jean-Violette, que nous avons déjà rencontrée. En fait, le n° 11 était le premier immeuble à être renové et a servi d'exemple pour tout l'ensemble.

DANIEL F. nous fait des copies de trois documents : deux études historiques sur les rues Jean-Violette et Prévost-Martin dont l'auteur est l'historienne d'art VÉRONIQUE P.², et un document élaboré par le *Service d'aménagement urbain de la Ville de Genève*³ concernant l'origine du faubourg et la formation du tissu urbain dans le même périmètre.

Nous évoquons l'esprit des urbanistes des années 1960 : à l'époque, nous dit DANIEL F., tout ce qui était vieux n'avait pas de valeur. En ce qui concerne le « plan-masse », DANIEL F. croit avoir lu quelque part qu'il s'agissait de faire de la rue Jean-Violette une pénétrante vers l'*Hôpital cantonal*. Dans le mémoire de MANUEL M. le même mobile est invoqué. Pourtant, on ne trouve pas dans son travail la source d'une telle affirmation. Retrouver le *plan d'aménagement* original et les rapports qui l'ont accompagné s'avère impératif.

11:15 » ANNEXE DES ARCHIVES D'ÉTAT » VISITE

Nous passons à l'annexe des *Archives d'Etat*, où nous trouvons le *Plan d'aménagement* original. Aucun rapport ne l'accompagne, il n'y a pas non plus des traces ni de la *Commission d'urbanisme* ni du « plan-masse ». Peut-être celui-ci se trouve-t-il aux *Archives de la Ville* ?

12:30 » ÉTUDE

Nous étudions les documents fournis par DANIEL F. Le document de la Ville donne une idée générale sur les origines du quartier, dès la formation des faubourgs au Moyen Age, en passant par leur destruction lors des conflits politiques et religieux du xvie siècle, et son occupation postérieure par les familles patriciennes au cours du xviii^e. Au xix^e siècle, les grandes propriétés à caractère semi-rural souffrent des morcellements parcellaires successifs, d'où résulte le tissu urbain moderne. Les traces des différentes époques subsistent encore, tant dans l'architecture que dans le tracé du quartier, ce qui lui confère sa valeur historique et urbanistique.

De son côté, VÉRONIQUE P. qualifie le périmètre compris entre la rue de Carouge, le boulevard du Pont-d'Arve, la rue Prévost-Martin et la rue du Pré-Jérôme du « plus ancien ensemble bâti subsistant à Plainpalais ». Après le xviii^e siècle, cette « campagne parsemée de domaines mi-agricoles mi-résidentiels » commence à se transformer

radicalement avec une bourgeoisie qui donne l'impulsion du développement urbain « extra-muros ». En passant aux mains de propriétaires successifs, les terrains de l'ancienne propriété du peintre *Jean-Etienne Liotard* sont divisés en parcelles à bâtir, desservies par un chemin, nommé « chemin Neuf », ancêtre de la rue Jean-Violette.

Entre 1835 et 1843, *Jean-Pierre Schueh* vend toutes les parcelles traversées par le Chemin Neuf, et le faubourg se densifie en quelques années. Sa population se diversifie : VÉRONIQUE P. rapporte la présence d'horlogers, bijoutiers, drapiers, menuisiers, agents d'affaires, avocats, commis, professeurs, journaliers, manœuvres, jardiniers, charretiers, blanchisseuses, gardes-malades et rentiers.

La parcelle correspondant au n° 12 de la rue Jean-Violette a été acquise par le tapissier *Jean-Henri Gros* en 1837. Il n'y a pas de date exacte pour la construction de l'immeuble, mais il figure déjà sur le cadastre de 1848, selon l'enquête de VÉRONIQUE P. aux *Archives d'Etat*. Dans un deuxième document, l'immeuble est nommé *Monnet/Gros* et remarqué par le fait qu'il se situe en tête « du front véritablement urbain de la rue Jean-Violette », c'est-à-dire de la partie encore existante de l'ancienne rue.

16:30 » VÉRONIQUE P. » CONCACT

Conversation téléphonique avec VÉRONIQUE P. Nous voulons savoir si, dans sa recherche historique sur la rue Jean-Violette, elle aurait trouvé des éléments qui pourraient nous aider à mieux situer l'immeuble du n° 12. Elle ne peut pas nous apporter plus d'informations que celles qu'elle a déjà publiées.

Nous parlons des difficultés à trouver des informations systématisées en ce qui concerne l'histoire récente ; il est plus facile de se documenter sur une histoire vieille d'un siècle que sur des données d'il y a trente ans. Pour retracer le destin des habitants du n° 12, elle nous suggère d'aller chercher dans le *répertoire des habitants* aux *Archives d'Etat*, classés par adresse. Il serait accessible au public.

18:10 » THIERRY J. » VISITE

Nous sommes chez THIERRY J. pour avoir des nouvelles de Dédé, que nous n'avons pas encore pu rencontrer. De fait, THIERRY J. nous dit que celui-ci est malade, et avec la chaleur, il ne descend pas de chez lui. Mais il nous rappelle que le garagiste GINO se trouve souvent entre 18:30 et 19:30 au bar appelé *Au Vieux Martin*. Il serait reconnaissable par son bleu de travail *Ideal Chimic* et un verre de gamay à la main.

18:30 » GINO C. » RENDEZ-VOUS

Nous nous rendons *Au Vieux Martin* à l'angle des rues Prévost-Martin et Jean-Violette. Effectivement, GINO est là. Nous nous présentons. Il s'agit de GINO C. et pas de GINO V., le dernier propriétaire de la maison du n° 12 ; mais il nous dit l'avoir connu. GINO V. est décédé, selon lui, depuis une année à peu près. Les dernières années, il ne se serait pas occupé d'entretenir la maison qui était devenue une espèce d'« hôtel de passe ». Nous nous demandons s'il ne serait pas en train de penser à l'*Hôtel Maroli* qui se situait, en fait, au n° 15 de la rue Jean-Violette.

En tout cas, GINO C. dit connaître deux collègues de travail qui sont nés dans la maison du n° 12. On peut les rencontrer tous les jours, à partir de 09:00, dans leurs ateliers de Plan-les-Ouates.

Quant au nom de la rue Jean-Violette, il possède une autre version sur ce qui aurait poussé les autorités à changer son nom en 1970. En 1969, GINO C. habitait au quartier des Grottes et était voisin d'une prostituée appelée « la Violette », qui avait eu une clientèle aisée de la ville. À ce moment-là, elle ne travaillait plus, mais était connue de tout le monde. En son honneur, une nuit, GINO C. a remplacé le panneau indiquant le nom de la rue des Grottes par un autre, fabriqué par lui-même, où il était écrit « rue de la Violette ». Suite à cela, et toujours selon sa version, la Ville avait changé le nom de la vraie rue de la Violette située de l'autre côté du Rhône.

GINO C. ne nous laisse pas payer l'addition.

LUNDI 11 JUILLET

10:40 » ARCHIVES DE LA VILLE » TENTATIVE DE VISITE

Nous nous rendons aux *Archives de la Ville* pour étudier le rapport de la *Commission des travaux* de 1967 cité dans le procès-verbal de la séance du *Conseil municipal* de l'époque. Les *Archives* sont fermées car l'archiviste, PATRICK B., est en vacances. Nous appelons PASCAL M. du *Service d'aménagement*, qui se trouve au même endroit, mais il ne peut rien faire.

11:15 » ARCHIVES D'ÉTAT » TROISIÈME VISITE

Nous faisons une copie du *répertoire des habitants* de la rue Jean-Violette n° 12 entre 1969 et 1972. En 1969 l'ENTREPRISE GINO VUAGNAT S.A. y figure comme propriétaire.

12 Propr.: Entrepr. Gino Vuagnat SA.

Rég.: Steinman, Poncet & Cie.
d'Alessandri, Jacques. T26 41 73.
d'Alessandri, Juliette, Vve.

T26 41 73.

Dubey, Henri, empl. T26 21 01.

Kägi, Ulrich, mécan.

Olivier, Guillaume, menuis.

Rossel, Olivier, arch. T25 70 10.

Rossel, Yves. T26 14 34.

Strasser, Yvan, adm. T25 70 47.

En 1970 le propriétaire du n° 12 était la S.I. LA VIOLETTE 12 et le nombre des locataires avait diminué. Les D'A. et YVES R. n'y figurent plus. En 1971 seul un locataire reste dans la maison, le mécanicien ULRICH K., alors que la maison était censée être déjà démolie.

Nous nous intéressons aussi au propriétaire de l'*Ecole de musique Lémania*, située au n° 6 de la rue Jean-Violette, car LIDIA M. nous avait rapporté que cette personne avait été relogée dans la même rue après les démolitions. Par ailleurs, c'était la maison de l'école de musique qui avait le plus longtemps résisté à la démolition. Dans le répertoire, nous trouvons la famille L., propriétaire du n° 6 jusqu'à 1974 et relogée à l'actuel n° 4 de la rue Jean-Violette dès 1978.

Aux *Archives*, nous demandons également l'*enquête publique* de 1967 relative au *plan d'aménagement*. Nous espérons toujours savoir qui y avait fait *opposition*. Mais ce document n'est pas archivé ici, s'il l'est quelque part.

19:00 » TENTATIVES DE CONTACT

Depuis une semaine, nous essayons en vain de prendre contact avec ANNE-MARIE T. de la rue Prévost-Martin, sans doute fille du boulanger de l'ancienne rue de la Violette, ainsi qu'avec PHILIPPE N. de la rue Jean-Violette n° 18. C'est surtout ce dernier que nous souhaitons rencontrer. Après ces échecs successifs, nous nous rendons au bar dont PHILIPPE N. est le gérant ainsi qu'au magasin qui lui appartient, les deux commerces étant situés à côté de chez lui. Pas de chance. Tout le monde dit le connaître, quelqu'un vient de le voir passer. PHILIPPE N. glisse comme une savonnette entre nos mains.

10:10 » RENÉ B. ET RENÉ W. » VISITE

Nous nous rendons aux ateliers mécaniques de Plan-les-Ouates. Au garage *La Caroline* travaille GINO C. ; à côté nous rencontrons RENÉ B., au garage *Le Trèfle*, et RENÉ W., au garage *War*. Ces deux dernières personnes étaient censées, d'après les informations de GINO C., être nées au n° 12 de la rue Jean-Violette. Ce n'est pas exactement le cas. Les deux garagistes, qui se connaissent depuis leur enfance, viennent du coin des rues Prévost-Martin et Jean-Violette.

En regardant les photos qu'on leur montre, ils se souviennent de la maison du n° 12 mais pas de ses habitants. Ils nomment les vieux commerçants de la rue, quelques-uns décédés, d'autres partis avant les démolitions. On s'enquiert de la famille T., les boulangers du n° 10. Ils nous informent que le fils T. travaille à *Pneucommerce*, une entreprise d'Onex qui leur livre des pneumatiques; RENÉ W. lui a même vendu une voiture, il y a quelques années. En appelant *Pneucommerce*, on devrait pouvoir trouver facilement JEAN-PIERRE T.

Les deux garagistes se réjouissent du fait que quelqu'un s'intéresse à leur quartier ; ils se souviennent d'une époque qu'ils semblent avoir aimé. RENÉ B. déclare à plusieurs reprises : « C'était génial la rue, avant... C'était sympa, tout le monde se connaissait ». Il regrette la construction des nouvelles maisons, pourtant il avoue que les anciennes manquaient de confort.

13:00 » PHILIPPE N. » TENTATIVE DE CONTACT

Nous nous rendons au magasin de PHILIPPE N. à l'heure précise de l'ouverture. Une femme vient ouvrir la porte. PHILIPPE N. se trouve à son atelier, derrière le magasin ; elle va le chercher et revient pour nous dire qu'il ne peut pas nous recevoir. Elle ne sait pas quand il sera disponible. Elle nous pose plusieurs questions sur notre enquête et nous renvoie à la *Maison de quartier*. Nous insistons sur le fait que c'est PHILIPPE N. que nous voulons rencontrer. À notre demande, elle nous donne le numéro de téléphone du magasin.

14:40 » DAEL » DEUXIÈME VISITE

Nous nous rendons au DAEL à la recherche du « plan-masse » cité dans le mémorial du *Conseil municipal*. PIERRE A. se met à chercher dans les tiroirs. Pour rendre notre attente plus agréable, il nous tend un grand livre intitulé « 1896-2001, projets d'urbanisme pour Genève »⁴ ;

s'y trouvent regroupés des plans, allant de la transformation de tous les quais en voies rapides jusqu'au réaménagement de la ville entière. Dans ce livre, nous croyons capter l'esprit dominant à l'époque de la transformation de la rue Jean-Violette. PIERRE A. revient les mains vides et nous explique que chez lui, à l'*aménagement du territoire*, seul se trouvent les plans d'aménagement adoptés ; il soupçonne que le « plan-masse » que nous cherchons n'est jamais entré en vigueur.

16:15 » PNEUCOMMERCE » CONTACT

A *Pneucommerce*, on nous donne le numéro de JEAN-PIERRE T., le fils du boulanger du n° 10. Nous attendons la communication avec espoir et impatience ; le n° 12 de la rue Jean-Violette est devenu pour nous un vrai mystère sur lequel personne n'a encore réussi à nous renseigner avec exactitude. Nous comptons sur le témoignage de DÉDÉ, dont THIERRY J. nous avait suggéré le contact, mais il est toujours malade. Quant à PHILIPPE N., nous décidons de l'oublier, car nous le soupçonnons de ne pas vouloir collaborer. Il nous reste encore ROBERT L., de l'*Ecole de musique Lémania* et la liste des habitants du n° 12 trouvée aux *Archives d'Etat*.

16:30 » ROBERT L. » CONTACT

Nous atteignons ROBERT L. au téléphone, le directeur de l'*Ecole de musique Lémania* et propriétaire – après la mort de son père – du n° 6, rue Jean-Violette. Il habite actuellement à la rue de Carouge (nous avons trouvé son numéro dans l'annuaire). Il manifeste de l'intérêt pour notre enquête. Après consultation de sa femme, il accepte de nous rencontrer demain. On se donne rendez-vous à la brasserie *La Sportive*, à l'angle des rues de Carouge et Jean-Violette, à dix heures du matin.

17:45 » JEAN-PIERRE T. » CONTACT

Nous contactons JEAN-PIERRE T. qui nous prie de le rappeler le lundi car il ne peut nous consacrer du temps durant le week-end. Entre-temps, nous dit-il, nous pourrions contacter les personnes suivantes, tous voisins et voisines du quartier à l'époque : VIOLETTE P. du n° 35, Prévost-Martin, FRANÇOIS B., HÉLÈNE D., ROLAND P. qui serait le directeur d'un cinéma aux Eaux-Vives, et GEORGETTE M., veuve de l'ancien aiguiser de la rue Jean-Violette et qui habite actuellement à Grand-Lancy. Il y a aussi sa sœur, ANNE-MARIE T. qui – comme MARIA M. nous l'avait dit – habite encore le quartier.

10:00 » ROBERT L. » RENDEZ-VOUS

À la brasserie *La Sportive* ROBERT L. nous reconnaît grâce au cahier et aux photos disposées sur notre table. Il arrive, un sac *Migros* à la main. Il en sort un livret dans lequel il a noté des informations précieuses pour nous. On commence à retracer, à l'aide de ses souvenirs, l'image de l'ancienne rue de la Violette. Il la sépare clairement en deux parties : en haut et en bas de la rue, deux milieux sociaux différents se côtoyaient avec peine. Vers la rue de Carouge, des familles bourgeoises habitaient des villas ou des maisons particulières. Vers la rue Prévost-Martin, des maisons à étages sans aucun confort abritaient des familles ouvrières.

En 1930 son père EDOUARD L., violoniste à l'*Orchestre de la Suisse Romande* (OSR), avait ouvert une école de musique chez lui. Il n'avait par contre jamais voulu entamer de travaux de rénovation car il connaissait l'existence d'un « plan d'extension » pour la rue. Après la mort de son père, ROBERT L. a continué l'école de musique et cela même après la démolition de la maison. Il quitte le n° 6 de la rue Jean-Violette en 1974, s'installe provisoirement rue Dancet et, en 1976, sa famille reçoit, en échange de la parcelle, un appartement dans l'actuel n° 4 de la rue Jean-Violette ; l'école de musique s'installe dans l'arcade. La maison du n° 6 a été démolie pendant que les L. étaient en vacances en Italie.

ROBERT L. nous explique que sa famille n'a pas voulu vendre au moment de l'annonce du *plan d'aménagement*. Mais, malgré l'avis concordant des voisins, ROGER C., le propriétaire de la maison du n° 2, située à l'angle de la rue de Carouge (où nous nous trouvons en ce moment) décide un jour de vendre. C'est le début des démolitions. « Assiégés » par les chantiers et souffrant de l'immense ombre que les nouveaux bâtiments jetaient sur leur jardin, les L. acceptent finalement de vendre ; ils sont les derniers à partir. Leur parcelle est achetée par l'entreprise *Horta*, qui construit la nouvelle maison et fait aussitôt faillite. À l'époque aucun voisin n'avait fait recours contre les démolitions (« les Verts n'existaient pas », dit ROBERT L.) et notre témoin n'a pas connaissance des oppositions faites contre l'*enquête publique* de 1967.

Il n'a pas non plus connu GINO V., le propriétaire du n° 12 ; néanmoins, il nous raconte des anecdotes sur la maison ainsi que sur d'autres voisins.



Vue du n° 6 de la rue Jean-Violette peu avant sa démolition; l'actuel n° 4 est en construction



La façade arrière du n° 12 de la rue Jean-Violette vue depuis la rue Pré-Jérôme